

INSTALLATION DES ANTENNES-RELAIS

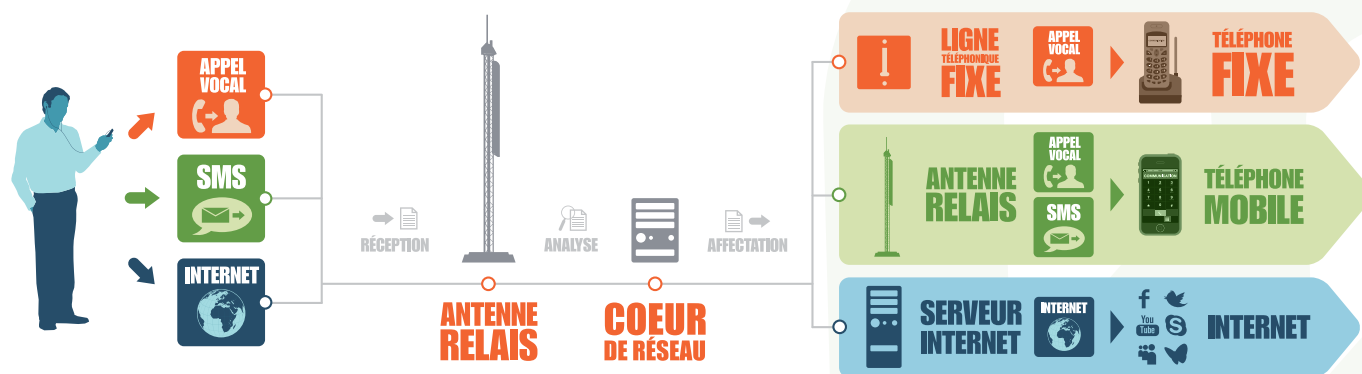
FICHE N°5.1

Faits et Chiffres

La téléphonie mobile fait partie de la vie quotidienne. Son bon fonctionnement est posé à la fois comme une évidence et comme une nécessité. Il exige, chaque année, l'installation ou la modification de plusieurs milliers d'antennes-relais.

Certains de ces projets suscitent des interrogations, des inquiétudes ou des oppositions. Des riverains ont le sentiment d'être mis devant le fait accompli. Qu'en est-il réellement ?

IL EST NÉCESSAIRE D'INSTALLER DES ANTENNES-RELAIS PARCE QU'IL N'Y A PAS DE TÉLÉPHONIE MOBILE SANS ANTENNES-RELAIS.

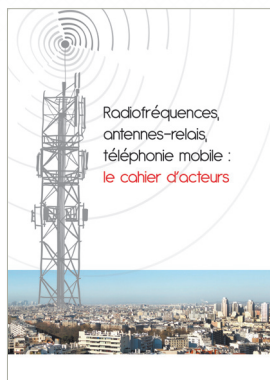


- Plus de 55 000 antennes-relais en service en France, sur un total de plus de 130 000 émetteurs radio (radio, TV, police, pompiers, SAMU, armée...)
- 2G, 3G, 4G : des technologies et des réseaux complémentaires pour téléphoner et échanger des données (SMS, e-mail, Internet...)

La 2G est limitée à l'Internet mobile à bas débit. La 3G permet le haut débit mobile. La 4G (en cours de déploiement) apporte à la fois le très haut débit mobile et de nouvelles capacités pour les usages Internet.

- Plus de 28 milliards d'euros : investissements cumulés de Bouygues Telecom, Orange et SFR dans leurs réseaux mobiles, hors coût des autorisations de l'ARCEP.
 - Des milliers de projets locaux menés en parallèle dans des milliers de communes
- Chaque projet est soit l'installation d'une nouvelle antenne-relais, soit la modification d'une antenne-relais en service de façon à y ajouter une technologie (par exemple, passage d'une antenne 2G à une antenne 2G/3G).
- 2 à 3 ans : durée actuelle d'un projet d'installation d'antenne-relais
 - www.cartoradio.fr : site de l'Agence Nationale des Fréquences permettant de localiser les émetteurs radio et de consulter les résultats des mesures de l'exposition.
 - Depuis 2004, application par les opérateurs du Guide signé avec l'Association des Maires de France : information, concertation, mesure de l'exposition, préservation des paysages

Les positions des opérateurs



- Nous avons besoin d'installer de nouvelles antennes-relais parce que nous devons :**

 - Satisfaire les attentes de 70 millions de clients en leur apportant un service de qualité partout et 24h/24,
 - Respecter les obligations de couverture et de qualité fixées par l'État,
 - Accompagner la croissance des usages Voix et Internet et éviter les saturations de nos réseaux,
 - Réaliser les politiques de l'État pour l'aménagement du territoire avec la couverture des zones blanches et des axes de transport prioritaires.
- Nous nous référons aux positions des autorités sanitaires. Celles-ci indiquent qu'il n'existe aucun risque sanitaire identifié pour les riverains d'antennes-relais.**

Nous nous assurons que les antennes-relais respectent les seuils réglementaires d'exposition aux ondes radio, qui sont recommandés par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) dans l'objectif de protéger la santé du public.
- Nous sommes attentifs aux interrogations et inquiétudes que peuvent susciter nos antennes-relais, et nous nous attachons à y répondre.**
- Nous considérons que certaines associations focalisées sur les antennes-relais de téléphone mobile nourrissent, sans fondement, la peur à ce sujet.**

Les discours de ces associations sont en contradiction avec les positions de toutes les autorités sanitaires.
- Nous souhaitons que les Agences Régionales de Santé participent aux dispositifs d'information et de concertation mis en place par les maires.**

Elles pourront ainsi porter localement les réponses aux questions de santé que se posent certains riverains.
- Nous voulons que chacun puisse connaître gratuitement le niveau d'exposition aux ondes radio dans le lieu de son choix.**
- Nous souhaitons que les avancées du Grenelle des Ondes aboutissent à des installations d'antennes-relais mieux expliquées, mieux comprises et plus apaisées.**

Extrait du cahier d'acteur réalisé par la Fédération Française des Télécoms pour les travaux du Grenelle des Ondes sur l'information et la concertation locale.

- 📄 TÉLÉCHARGER TOUTES LES FICHES PÉDAGOGIQUES SUR LE SITE DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DES TÉLÉCOMS : <http://www.fftelecoms.org>
- 📍 POUR PLUS D'INFORMATION SUR LE DÉPLOIEMENT DES RÉSEAUX MOBILES : Portail d'information de l'Etat : www.radiofréquences.gouv.fr - Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes (ARCEP) : www.arcep.fr - Agence Nationale des Fréquences (ANFR) : www.anfr.fr et www.cartoradio.fr - Association des Maires de France : www.amf.asso.fr - Fédération Française des Télécoms : www.fftelecoms.org